Feuilles d'Argence

Le Magazine de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Beaucaire • Bellegarde • Fourques • Jonquières-Saint-Vincent • Vallabrègues

Mai 2020 - n°17

NUMERO SPÉCIAL
AIDES AU TISSU ÉCONOMIQUE DE LA TERRE D'ARGENCE

CCBTA
Communauté de communes
Beaucaire Terre d'Argence

Ensemble, soutenons nos entreprises

La CCBTA soutient et encourage les entreprises françaises

Les investissement réalisés par la CCBTA font travailler des entreprises françaises, ce qui soutient l'emploi au niveau régional et national.
Par exemple :

- Les bornes de désinfection des mains à l'entrée des locaux de la CCBTA : fabrication chez Citynox à Ales (30)
- Les Points d'apports Volontaires semi-enterrés et les bacs à roulettes enterrés : fabrication Ecollect au Thor (84)
- Les Points d'apports Volontaires pour le verre, les ordures ménagères et le papier enterrés : fabrication Astech à Sausheim (68)
- Camions de collecte Ordures ménagères, modèle Renault
- Bennes de collecte Ordures ménagères: fabrication SEMAT à Aubagne (13).
- Grue pour collecte Points d'apports Volontaires Ordures ménagères : fabrication MANJOT à Vénissieux (69)
- Sacs jaunes pour le tri sélectif société jet sac dans le Pas de calais (62).

Entreprises : tous les contacts pour vous accompagner

- **Direccte Occitanie :**
oc.continuité-eco@direccte.gouv.fr / 05 62 89 83 72
Unité Territoriale du Gard / Chômage partiel :
oc-ud30.activité-partielle@direccte.gouv.fr / 04 66 38 55 42

- **CCI Gard :**
covid19@gard.cci.fr / 04 66 87 96 96
Plus d'infos : https://gard.cci.fr/actualites/la-cci-gard-met-en-place-une-cellule-de-crise-lattention-des-entreprises

- **Chambre de Métiers et d'Artisanat du Gard :**
rcp-contact@cma-gard.fr / 04 66 62 80 00
Plus d'infos : http://www.cma-gard.fr/accueil/lire-actualite-1117.html

- **Chambre d'Agriculture du Gard :**
agricrise@gmail.com. Toutes les informations contacts et documents utiles : https://gard.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/coronavirus-face-a-la-crise/

- **Région Occitanie :**
0800 31 31 01 (numéro vert dédié aux entreprises - de 9h à 18H)
En savoir plus : https://www.laregion.fr/Coronavirus-COVID-19

CCBTA
Communauté de communes
Beaucaire Terre d'Argence

Sommaire

La CCBTA respecte ses délais de paiement	*p4*
Création d'un Fonds spécial de solidarité	*p4*
Le fonds d'aide L'Occal	*p5*
Soutien aux producteurs locaux	*p5*
Carte interactive : Manger local en Terre d'Argence	*p6*
Restaurants et apéros solidaires	*p7*
Les chantiers en cours	*p8*
Le Très Haut Débit	*p8*
Remise en service des déchèteries	*p9*
Eclairage LED	*p10*
Aides à l'immobilier d'entreprises	*p10*
Aides à l'achat de foncier en Mérarde	*p11*
Aides aux commerces de proximité	*p11*

Pour être vu, **passez votre encart pub dans Feuilles d'Argence.**

14 000 exemplaires, plus de 30 000 lecteurs

Appelez vite au 04 66 59 61 86

Feuilles d'Argence Le magazine de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence.
1, Avenue de la Croix Blanche 30300 Beaucaire.
Tel : 04 66 59 54 54/Fax : 04 66 59 10 31
Site : www.laterredargence.fr
Facebook : C.C Beaucaire Terre d'Argence
Mail : communication@laterredargence.fr
Directeur de la Publication : Juan Martinez.
Directeur de la Rédaction : Hervé Boulle.
Responsable de la Rédaction : Hervé Boulle.
Rédaction : Pierre Dautriat, Terre d'Argence Active.
Secrétariat de rédaction : Pierrine Gayton, Valérie Parayre.
Conception graphique et mise en page : Patrick Gantz.
Crédits Photos : Patrick Gantz, Pierre Dautriat,DR.
Impression : Public Imprim : antenne de Nîmes,
10 Bis rue du Cirque Romain - 30900 Nîmes.
Diffusion : Contacts
ZI Les Ateliers de Baron, Rte d'Alès - 30700 Baron.
Dépôt légal à parution. Magazine gratuit.
Tirage : 15 000 exemplaires.

N° ISSN en cours.

Toute reproduction même partielle des articles et illustrations parus dans ce numéro est interdite, sauf autorisation préalable et écrite de la direction. Les articles insérés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Numéro spécial 17. Mai 2020.

Edito

Juan Martinez
Président de la Communauté de communes
Beaucaire Terre d'Argence.

Mes chers concitoyens,

Avec l'arrivée du Covid-19, la crise sanitaire que nous traversons actuellement est sans précédent. Elle remet en question notre mode de vie, notre façon de voir l'avenir, notre rapport aux autres. Tout le monde, tous les secteurs, sans exception, sont touchés de près ou de loin par cette pandémie qui met grandement à mal notre économie.

Nos commerces, artisans, entreprises, producteurs locaux, acteurs du tourisme sont en très grande difficulté.

Face à cela, la CCBTA continue d'agir auprès d'eux. Elle se mobilise encore plus aujourd'hui, pour faire face aux nombreuses difficultés.

Tous les agents sur le terrain ou en télétravail sont mobilisés depuis le début de cette crise pour que nous arrivions à la surmonter ensemble.

Nos partenaires : l'Etat, la Région Occitanie avec Carole Delga, le Département du Gard avec Denis Bouad travaillent à nos côtés pour réparer notre tissu économique, véritable poumon et moteur de notre Terre d'Argence.

Les enjeux sont énormes et notre réponse doit s'adapter en conséquence. C'est vital.

Réunis en urgence le 30 avril dernier, les élus communautaires ont voté la mise en place de plusieurs mesures exceptionnelles dans ce sens pour accompagner nos entreprises, renforcer notre économie, préparer l'avenir.

Un fonds de solidarité spécial pour la Terre d'Argence a été créé avec un budget de ***500 000 €***. Les entreprises pourront toucher ***jusqu'à 1 500 €*** de la CCBTA en complément de toutes autres aides.

D'autres mesures ont été votées, personne ne doit être laissé de côté : une contribution au fonds ***L'Occal régional pour 300 000 €***, une aide pour favoriser la ***vente en circuits-courts pour 150 000 €***, près de ***50.000€ pour l'aide aux aménagements des commerces et une enveloppe de 500.000€ pour l'aide à l'immobilier d'entreprise*** (qui entraine sous conditions une subvention aussi de la Région Occitanie).
En tout, près de ***1,5 M€ investis par la CCBTA*** pour nos entreprises !

C'est aussi ça la définition et le rôle de la Communauté. Pour envisager l'avenir de manière optimiste nous devons être tous solidaires.
C'est notre priorité absolue pour que la Terre d'Argence reste notre identité, notre force et notre fierté !

Bonne lecture.

Aides de la CCBTA aux

Dans la continuité de son engagement fort aux côtés des acteurs économiques du territoire depuis de nombreuses années, la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) poursuit cette prérogative avec tous ses partenaires durant la crise du Covid-19.

Ce travail de cohésion, effectué en partenariat avec tous les acteurs économiques doit permettre un redémarrage efficace de l'activité économique de la Terre d'Argence.

La CCBTA respecte ses délais de paiements

La meilleure des aides est déjà en temps normal de payer les factures aux entreprises dans les délais légaux (30 jours) ceci leur évite d'attendre leurs recettes et de faire des relances pour obtenir ce qui leur est dû. La CCBTA le fait déjà et continuera ainsi. Certains petits achats sont aussi payés directement par carte bancaire pour payer immédiatement les commerçants et fournisseurs.

Durant la crise du Covid-19 cela est d'autant plus nécessaire et indispensable. Pendant toute la durée du confinement, le service comptabilité de la CCBTA est opérationnel à 100 % pour assurer le paiement rapide des factures et ainsi soutenir les entreprises

Création d'un Fonds spécial de solidarité Terre d'Argence pour 2020

La pandémie de Covid-19 et les mesures pour limiter la propagation ont fortement impacté l'activité des entreprises. De nombreuses mesures ont été mises en place et d'autres vont intervenir prochainement pour soutenir les acteurs économiques.

L'Etat a mis en place un fonds de solidarité par décret **n° 2020-371 du 30 Mars 2020 (modifié par le décret n° 2020-394 du 2 Avril et le décret 2020-433 du 16 Avril).** La Région Occitanie a de son côté accompagné ce dispositif par la création d'un fonds de solidarité exceptionnel Occitanie.

Ces aides sont complétées par des prêts garantis par l'Etat et la Région (prêt de trésorerie) et des abondements sur l'ensemble des dispositifs régionaux préexistants d'aides aux entreprises.

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence accompagne le dispositif de l'Etat par la création d'un fonds de solidarité Terre d'Argence à destination des entreprises (selon liste codes NAF éligibles) du territoire selon les critères suivants :

- Perte du chiffre d'affaires de plus de 70% du 15 Mars au 30 Avril 2020 par rapport à la même période sur 2019.
- Chiffre d'affaire annuel supérieur à 40 000 € et inférieur à 500 000 €.
- Bénéfice net comptable imposable exercice antérieur inférieur à 40 000 €.
- Entreprise de moins de dix salariés.
- Entreprise disposant d'un local commercial indépendant du domicile.

L'aide de la CCBTA est une aide forfaitaire de 1500 €, cumulable avec les autres aides.

Le formulaire de demande est à télécharger sur le site de la CCBTA. La demande devra être faite avant le 15 juin 2020 par voie électronique. Le délai d'instruction des dossiers sera de 48 à 72h (jours ouvrés).

En savoir plus sur les aides de la CCBTA et télécharger les dossiers de demande : www.laterredargence.fr/economie/aide-aux-entreprises

entreprises du territoire

Le fonds d'aide L'Occal de la Région Occitanie : la CCBTA abonde à hauteur de :

300 000 €

Dans le cadre du soutien indispensable à l'activité économique, la Région Occitanie va mettre en place un fonds d'aide spécifique pour les entreprises commerciales, artisanales et touristiques appelé l'Occal, en coopération avec la Banque des Territoires, les Départements et les intercommunalités de la région. La CCBTA s'engagera aux côtés de la Région pour nos entreprises .
Ce fonds multi-outils permettra à chaque entreprise de disposer de solutions adaptées à sa situation. Il interviendra aussi bien pour le besoin de trésorerie, l'aide à l'acquisition de matériels ou d'équipement de protection pour pouvoir recevoir des clients, l'octroi d'avances remboursables, l'aide aux loyers éventuellement et des subventions directes.

La Région mobilise 3€/habitant soit plus de 18 M€, la banque des territoires en fera autant et les Départements et Intercommunalités sont appelés à faire de même.
Pour accompagner les entreprises de la Terre d'Argence, la CCBTA abondera à ce fonds d'aide. Les fonds versés par la CCBTA resteront affectés aux entreprises situées sur le territoire.

La CCBTA interviendra à hauteur de 100 000 € et augmentera jusqu'à 300 000 € pour faire face aux besoins des entreprises de notre territoire.

Un soutien aux investissements pour développer la vente directe des producteurs locaux en circuits courts, 150.000 € de la CCBTA

La CCBTA souhaite accompagner les entreprises dans la recherche de nouveaux débouchés par la mise en place de nouveaux process de commercialisation et permettant de limiter l'impact des mesures sanitaires sur leur activité.
Ainsi la CCBTA met en place une nouvelle aide aux entreprises de proximité relative aux aménagements permettant des solutions de commercialisation en circuits courts.
L'objectif est d'aider les entreprises de proximité à s'adapter aux mutations de leur environnement et à inciter les entreprises à se moderniser en leur versant une aide directe au titre de l'immobilier d'entreprise pour la mise en place de solution de commercialisation alternatives (aménagement de locaux de point de vente ou de retrait à la ferme, chez les artisans et restaurateurs).
Le montant de l'aide ne peut excéder 40 % des dépenses éligibles. Le montant minimal des dépenses éligibles est de 1 000 € avec un plafond qui s'élève à 15 000 € HT, soit une participation maximale de 6 000 € par dossier.
La CCBTA va déployer une offre numérique de territoire ou place de marché, en lien avec la politique de développement touristique.
Ceci permettra aux opérateurs de vendre en ligne leurs productions et d'assurer ensuite le retrait sur site ou la livraison.

Pour cette action, nous affecterons 150 000 € de crédits.

Aides de la CCBTA aux

La CCBTA crée une carte interactive recensant tous les commerces alimentaires et producteurs en vente directe de la Terre d'Argence

Face à la crise actuelle, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence se mobilise pour soutenir les commerces et producteurs locaux et encourager les circuits-courts.
Aussi, nous avons développé une carte interactive recensant tous les commerces alimentaires et producteurs de la Terre d'Argence proposant des services de livraison, vente directe ou drive en cette période de confinement.
Elle est mise en ligne depuis le 24 avril et son succès a été immédiat. Nous avons développé et créé cet outil en à peine 8 jours grâce à l'implication, la motivation et le professionnalisme de nos équipes de la communauté de communes (Office de tourisme, Communication et service Economie).
+ de 80 références et ce nombre ne cesse de croitre.
Cette carte est désormais en ligne sur : **www.laterredargence.fr ou mangerlocalenterredargence.fr**

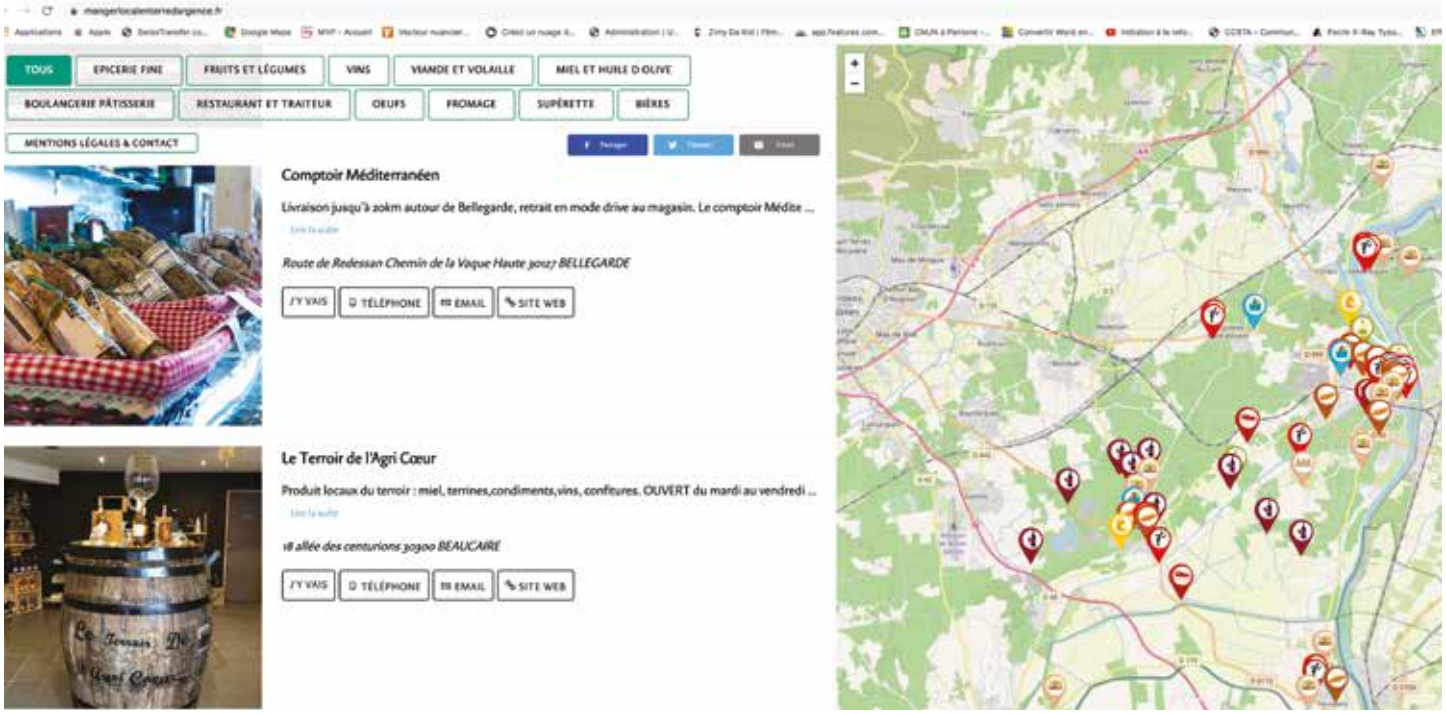

Ils ont été à vos côtés , ils ont été présents. Continuez après le confinement à vous servir chez eux .

"Manger local en Terre d'Argence" : un nouveau groupe Facebook de la CCBTA dédié aux produits de chez nous !

Pour soutenir les producteurs locaux, favoriser les circuits-courts, animer l'économie de notre territoire, la CCBTA a créé en complément de la carte interactive, le groupe facebook "Manger Local en Terre d'Argence". Géré par la CCBTA, ce groupe a pour but de mettre en relation les producteurs du territoire avec les particuliers. Nous y partageons les bons plans pour manger des produits locaux, les ventes directes, etc.
Tout le monde peut y participer, rejoignez-nous ! Nous sommes déjà plus de 250 !
Groupe Facebook : Manger Local en Terre d'Argence

Repas de solidarité /restaurants et apéros solidaires

Des repas prépayés pour soutenir et aider les restaurateurs de la Terre d'Argence

La CCBTA va mettre en place un dispositif inédit et solidaire pour soutenir les restaurateurs et cafés de la Terre d'Argence (qui le souhaitent) durant cette période difficile.
L'idée est de permettre aux habitants de pouvoir acheter à partir de mi-mai un ou plusieurs billets repas ou billets tournées (d'une valeur unitaire de 20 €) dans l'établissement de son choix, partenaire de la CCBTA, pour lui permettre d'avoir une entrée d'argent et de maintenir à flot sa trésorerie.

Une fois la réouverture des établissements autorisée, l'achat pourra alors être consommé normalement dans l'établissement choisi.
Ce dispositif solidaire et son règlement sera bientôt disponible sur le site de l'Office de Tourisme Beaucaire Terre d'Argence qui se chargera de verser l'argent récolté aux établissements participants.

En cas de faillite d'un établissement partenaire, la CCBTA s'engage à garantir jusqu'à 40 € remboursés par foyer. Restons solidaires et soutenons nos cafés restaurants si nous voulons avoir le plaisir de les retrouver.

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé à consommer avec modération

La CCBTA toujours aux côt

Les chantiers en cours, menés par la CCBTA, sont en phase de redémarrage

Débutés avant la crise sanitaire du Covid-19, de nombreux chantiers menés par la CCBTA ont dû être stoppés.
Nous pouvons maintenant, dans le respect des règles sanitaires fixées par les organisations professionnelles, permettre aux entreprises de reprendre leurs activités et de maintenir des emplois.
La CCBTA assurera aussi un paiement rapide des factures de travaux pour soutenir la trésorerie des entreprises .
Il s'agit des travaux de construction prévus par le Contrat Local d'Aménagement mené par l'intercommunalité :

- **La création d'une halle des sports à Jonquières-St-Vincent : 3,6 M€ TTC**
- **La création du pôle associatif sportif et culturel à Bellegarde : pour 4,2 M€ TTC**
- **La rénovation et extension du centre culturel G.Brassens à Fourques : 1,5 M€ TTC**

Mais aussi

- **La création d'une maison médicale à Bellegarde où la CCBTA investit 1,5 M€ TTC**
- **La création d'une maison médicale à Beaucaire** où l'entreprise en charge des démolitions intérieures doit reprendre le chantier prochainement **1.8 M € TTC**.

Une intercommunalité qui investit, qui aménage le territoire, améliore les équipements et services des usagers est aussi une intercommunalité qui soutient l'économie .

Le Très Haut Débit pour les entreprises de la Terre d'Argence : au service de l'économie du territoire

Pour lutter contre la fracture numérique, **la CCBTA a investi 1,6 M€** et lancé dès décembre 2018, le raccordement à la fibre optique pour les entreprises de la Terre d'Argence.
Aujourd'hui, une centaine d'entreprises du territoire sont connectées à cet outil au service de l'économie voulu par l'intercommunalité. **La CCBTA continue d'offrir la gratuité des frais de raccordement** pour que chaque entreprise qui en a besoin puisse bénéficier de cet équipement
Par cet investissement, **la CCBTA contribue également au déploiement du réseau fibre optique grand public, en cours avec SFR et WiGard**. En effet, elle a conclu une convention de mise à disposition des infrastructures créées dans le cadre de son réseau afin de permettre d'accélérer le processus de raccordement des villes du territoire et de leurs habitants.

Avec la pandémie du Covid19, cet outil s'est avéré plus que jamais indispensable pour nos entreprises

és des acteurs économiques

Remises en service des déchèteries pour les professionnels et particuliers.

Pour permettre aux professionnels de poursuivre leur activité et de préserver les emplois durant la crise du Covid-19, la CCBTA a décidé, dès le 1er avril 2020, de la réouverture, pour eux, de la déchèterie de Beaucaire, les matins de 8 h à 12 h.

Pour les particuliers, habitants de la Terre d'Argence, une réouverture partielle des quatre déchèteries du territoire a été décidée dès le 20 avril dans le respect absolu des gestes barrières et des consignes sanitaires, en attendant la réouverture ultérieure.

Cette réouverture progressive a été rendue possible aussi parce que les sociétés de transports de bennes, de compactage du contenu des bennes, de broyage des végétaux, de valorisation et de traitement des produits ont elles aussi, repris leurs activités permettant à leurs salariés de retrouver leurs postes de travail.

Horaires :

Beaucaire :
du lundi au vendredi de 8h à 11h45 (dernier accès)

Bellegarde :
du mardi au vendredi de 8h à 11h45 (dernier accès)

Fourques :
lundi / mercredi / vendredi de 8h à 11h45 (dernier accès)

Vallabrègues :
mardi / jeudi de 8h à 11h45 (dernier accès)

Nous vous demandons un RESPECT ABSOLU des règles sanitaires et des gestes barrières

La CCBTA toujours aux côt

Eclairage LED : la CCBTA investit pour l'environnement et réalise des économies d'énergie

La CCBTA remplace l'ensemble de l'éclairage public de la Terre d'Argence en LED (5724 luminaires à Beaucaire, Bellegarde, Jonquières, Fourques et Vallabrègues) ce qui va permettre de réaliser près de 65 % d'économie d'énergie.
Les travaux de modernisation du réseau ont repris le 27 avril.
La généralisation des LED en Terre d'Argence permettra de réaliser une économie de 700 000 euros à l'horizon 2022.
Cela favorise l'emploi en faisant travailler pour la fabrication des luminaires deux entreprises françaises : pour la rénovation des LED : Eclatec situé à Maxeville (54) et Comatelec, situé à Saint-Florent sur Cher (18). Pour la pose ce sont des entreprises basées à Marguerittes, Garons et des sous-traitants locaux (Jonquières-Saint-Vincent et autres) qui interviennent.

Aides à l'immobilier d'entreprises : 1,4 million d'euros mobilisés pour l'installation et le développement de l'activité économique en Terre d'Argence

Pour 2020,
500 000 €

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CCBTA aide les entreprises à s'installer et se développer sur le territoire de la Terre d'Argence via l'aide à l'immobilier d'entreprise.
L'objectif de cette aide est de permettre aux entreprises de mener leurs projets immobiliers en subventionnant leur investissement et en leur permettant de mener leur projet de développement dans les meilleures conditions.
En 2020, l'aide de la CCBTA peut aller jusqu'à 9 % du montant du projet immobilier (selon les dépenses éligibles, la taille et l'implantation de l'entreprise).
Lorsque la CCBTA attribue une aide, l'entreprise peut également bénéficier, sous certaines conditions d'éligibilité, d'un complément de la Région Occitanie à son projet d'investissement.

Depuis le début de l'opération, en mai 2018 : 305 000 € ont été investis par la CCBTA pour aider à l'installation de 8 entreprises sur le territoire. Deux nouvelles sont en cours d'instruction.
Ces opérations ont aussi permis de mobiliser 1,09 M€ de subventions régionales, soit un total de subventions de 1,4 M€ pour l'économie du territoire.

Un bilan très positif pour cette aide qui a permis :
- de remobiliser des friches industrielles en permettant leur reprise par des entreprises et ainsi de limiter la consommation de foncier économique, répondant aux objectifs du SCOT,
- de faciliter le projet d'installation ou d'acquisition immobilière d'entreprises artisanales,
- de pérenniser ou de relocaliser une centaine d'emplois et de créer 17 nouveaux emplois sur le territoire.

Vente de foncier dans le parc d'activités de la Mérarde

Afin de permettre l'installation d'entreprises artisanales, la CCBTA a aménagé en 2011 le parc d'activité de la Mérarde au nord de la zone industrielle Domitia à Beaucaire, composé de 13 lots de 1500 à 4000 m². Initialement commercialisé au prix de revient de cet aménagement, le prix de vente avait été fixé à 51 €HT/m². En 2016, afin de faciliter l'installation d'entreprise et de s'aligner sur les prix du foncier économique sur le secteur (Beaucaire / Tarascon), les élus ont pris la décision de baisser le prix de vente à 26€HT/m², soit un rabais de 25€HT/m².

Cette baisse de prix correspond à près de 400 000 € de rabais sur la vente du foncier.

Sur un terrain de 1500 m², le rabais accordé est de 37.500 €.

A ce jour, grâce à cette action, 4 entreprises ont pu mener à bien leur projet et s'implanter sur le parc d' activité de la Mérarde et 2 projets sont en cours. La zone est en fin de commercialisation.

Aides aux commerces de proximité

La CCBTA a mis en place une aide dont l'objectif est d'accompagner les entreprises de proximité à s'adapter aux mutations de leur environnement : modernisation, restructuration, rénovation des devantures commerciales, acquisition des équipements de sécurité, mise aux normes d'accessibilité et investissements liés . Cette aide vise à assurer à plus long terme le maintien et le développement de l'activité des entreprises locales en leur permettant de capter de nouveaux clients, d'étendre leur zone de chalandise ou d'accroitre leur rentabilité.

Pour ce dispositif, **l'aide de la CCBTA est de 40% des dépenses d'investissement** éligibles de 3 000 à 15 000 € de dépenses, soit une aide pouvant aller jusqu'à 6 000 €. A ce jour, **15 entreprises ont bénéficié de cette aide** pour un montant total de travaux de 145 000 € et une intervention de la CCBTA totale de 54 000 € (soit 37% du montant des projets).

Pour 2020, **une enveloppe de 50 000 €** également pour soutenir ceux qui souhaiteront ou devront investir dans des aménagements.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

CRISE DU COVID-19

MESURES ÉTAT/RÉGION OCCITANIE EN FAVEUR DES ENTREPRISES

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

MESURES DU GOUVERNEMENT

1 - DÉLAIS DE PAIEMENT d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)

2 - REMISES D'IMPÔTS DIRECTS pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes

3 - REPORT DU PAIEMENT des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité

4 - Aide à la négociation avec les banques, d'un **RÉÉCHELONNEMENT DES CRÉDITS BANCAIRES**

5 - Maintien de l'emploi dans les entreprises par **LE DISPOSITIF DE CHÔMAGE PARTIEL SIMPLIFIÉ ET RENFORCÉ**

6 - APPUI AU TRAITEMENT D'UN CONFLIT avec des clients du fournisseur

Pour plus d'informations sur les dispositifs de l'Etat :

www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

MESURES DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

1 - Mise en place d'un **NUMÉRO VERT DÉDIÉ AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES :**
0800 31 31 01 gratuit

2 - MAINTIEN DE LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES de la formation professionnelle et **FINANCEMENT DES FRAIS PÉDAGOGIQUES** des organismes de formation

3 - SOUTIEN À LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES
(Ex. : BTP : fonds d'indemnisation pour couvrir une part des coûts fixes / Transports : prise en charge extracontractuelle des frais fixes / Tourisme et culture : Fonds régional d'urgence)

4 - Mise en place de **MORATOIRES SUR LES REMBOURSEMENTS DE PRÊTS ET DES LOYERS DUS**

5 - Création d'un **DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ EXCEPTIONNEL** spécifique à l'Occitanie prévoyant une aide de la Région **AUX ENTREPRISES DE 0 À 10 SALARIÉS** dont le chiffre d'affaires aura baissé de 40 à 50% entre mars 2019 et mars 2020
➡ 1000 € versés pour les indépendants ou micro-entrepreneurs à 0 salarié
➡ 1500 € versés aux entreprises de 1 à 10 salariés

6 - Mise en place d'un **CONTRAT DE TRÉSORERIE** pour les entreprises de + de 10 salariés et d'un **PASS REBOND** pour les entreprises de 1 à 250 salariés et les exploitations agricoles

Pour plus d'informations sur les dispositifs de la Région Occitanie :

www.laregion.fr/-COVID-19-

MESURES COMMUNES GOUVERNEMENT ET RÉGIONS DE FRANCE

1 - Création de **TASK FORCE OU CELLULES DE CRISE RÉGIONALES**

2 - AIDE EN FAVEUR DES TPE, DES INDÉPENDANTS, DES PROFESSIONS LIBÉRALES, DES MICRO ENTREPRISES ET DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES
les plus touchés grâce à la création d'un Fonds de solidarité national :
—> jusqu'à 1500€ d'aide mensuelle pour perte d'exploitation
—> 2000€ d'aide forfaitaire pour impossibilité de régler les créances

3 - Reconnaissance du Coronavirus comme un cas de force majeure pour les marchés publics et donc **NON APPLICATION DES PÉNALITÉS DE RETARDS POUR LES ENTREPRISES**

4 - RÉPONSES AUX PROBLÈMES DE TRÉSORERIE DES ENTREPRISES
Etat —> 300 Mds€ pour garantir des lignes de trésorerie bancaires
Régions (généralement avec Bpifrance)
—> garantie, prêt rebond, différé de remboursement des avances remboursables, etc.